

28.09.2023 – 13:37 Uhr

Un premier pas a été franchi pour que les pharmaciens puissent, grâce à leurs prestations, contribuer à endiguer l'augmentation des coûts de la santé.



Un premier pas a été franchi pour que les pharmaciens puissent, grâce à leurs prestations, contribuer à endiguer l'augmentation des coûts de la santé.

La Société Suisse des Pharmaciens pharmaSuisse se félicite de l'entrée en matière du Conseil national sur le 2e volet de mesures visant à freiner la hausse des coûts dans l'assurance obligatoire des soins (AOS) et plus particulièrement de l'adoption de la révision des articles 25 et 26 LAMaL.

La révision de cette réglementation est importante pour la profession, pour les patients ainsi que pour le système de santé en général. Elle offre enfin la possibilité au personnel officinal d'assumer pleinement son rôle de prestataire de soins médicaux de base en fournissant des prestations modératrices des coûts, prises en charge par l'assurance de base, en collaboration interprofessionnelle avec les médecins.

En effet, la révision de ces deux articles permet d'exploiter pleinement le potentiel des pharmacies et des pharmaciens (profession médicale au sens de la LPMéd) qui pourront ainsi fournir des prestations dans le cadre de programmes de prévention (ex. vaccination) ou des prestations pharmaceutiques afin d'optimiser la pharmacothérapie et l'adhésion thérapeutique par exemple. Ces nouvelles prestations devront évidemment remplir les critères EAE (efficacité, adéquation, économicité), être tarifées dans une convention avec les assureurs maladie et acceptées par le Conseil fédéral.

En suivant les recommandations de la majorité de sa Commission de la sécurité sociale et de la santé, le Conseil national offre une réponse concrète aux motions Humbel (18.4079) et Ettlin (18.4079). La faïtière des pharmaciens compte sur la sagesse des représentants de la chambre haute pour que cette révision soit également adoptée afin que notre système de santé publique puisse bénéficier du potentiel des pharmacies et des pharmaciens.

Des sources d'économies immédiates, grâce à la révision de la part de distribution des médicaments soumis à ordonnance

À la suite de l'annonce de la hausse massive des primes maladies, de nombreuses voix se sont élevées afin que les prestataires du système de santé se mettent ensemble autour d'une table et proposent des solutions concrètes. La Société Suisse des Pharmaciens pharmaSuisse rappelle que les prestataires qui remettent des médicaments soumis à ordonnance (pharmacies, cabinets médicaux, services hospitaliers ambulatoires) se sont mis d'accord sur une proposition consensuelle révisant la part de distribution (art. 38 OPAS) en automne 2022 déjà. Cette proposition permet une économie immédiate de 60 millions de francs en faveur de l'assurance obligatoire des soins (AOS) et, grâce à une meilleure pénétration des génériques, de plusieurs centaines de millions de francs par la suite.

Malheureusement, la révision de l'art. 38 OPAS a été sortie du paquet global de révision OAMal/OPAS la semaine dernière. La Société Suisse des Pharmaciens appelle de ses vœux une mise en œuvre rapide du consensus sur la révision de la part relative à la distribution trouvé en automne 2022 déjà. La faitière des pharmaciens plaide pour une entrée en vigueur au 1er janvier 2024, soit en même temps que les autres mesures de la révision OAMal/OPAS, afin de répondre à l'exigence de la motion 20.3936. Ce n'est qu'ainsi que tout le potentiel d'économies pourra être pleinement et rapidement atteint.

Contact

Société Suisse des Pharmaciens pharmaSuisse
Département Communication - Service de presse
Tél. +41 31 978 58 27 | Courriel: medias@pharmaSuisse.org

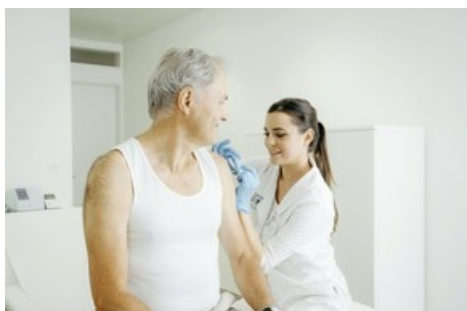
À propos de pharmaSuisse

Forte de plus de 7000 membres et quelque 1500 pharmacies affiliées, la Société Suisse des Pharmaciens pharmaSuisse est l'organisation faitière des pharmaciens. Elle représente officiellement leurs intérêts et, à ce titre, participe activement aux processus politiques et législatifs. pharmaSuisse soutient ses membres dans leur mission de conseil et de prise en charge optimale de la population pour toute question relative à la santé. À cet effet, la société faitière élabore des programmes de prévention efficaces et développe des prestations innovantes pour les soins médicaux de base. Elle contribue ainsi à renforcer encore davantage la confiance que la population accorde aux pharmaciens.

www.pharmaSuisse.org

Faits et chiffres des pharmacies suisses: www.pharmaSuisse.org/faitsetchiffres

Medieninhalte



Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100004115/100911812> abgerufen werden.